

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1<sup>er</sup> juillet 2014 portant mise à la retraite  
pour limite d'âge – Mme Iglesias (Hélène)**

NOR : INTV1415748S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire;  
Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;  
Vu la loi n° 2003-775 modifiée du 21 août 2003 portant réforme des retraites;  
Vu la loi n° 2010-1330 modifiée du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites;  
Vu le décret n° 93-34 du 11 janvier 1993 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides;  
Vu la décision du 27 janvier 2014 portant nomination de Mme Hélène Iglesias en qualité d'officier de protection principal et la classant au 8<sup>e</sup> échelon de son grade à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;  
Vu la demande d'admission à la retraite formulée par l'intéressée en date du 2 mai 2014,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Hélène Iglesias, officier de protection principal, 8<sup>e</sup> échelon (IB 864 – IM 706), de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 17 décembre 2014, tous droits à congés administratifs épuisés.

Article 2

À compter de la même date, Mme Hélène Iglesias est radiée du corps des officiers de protection des réfugiés et apatrides.

Article 3

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

*Le directeur général de l'Office français  
de protection des réfugiés et apatrides,*  
P. BRICE